

Consultation publique déchets verts

Vous le savez sans doute, les réglementations concernant la collecte des déchets évoluent et concernent également les bio déchets alimentaires et les déchets verts.

Le coût de leur gestion (sacs, collecte, traitement, valorisation, ...) augmente chaque année. Malgré les différentes actions mises en place par la Direction de la collecte des déchets ménagers de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux, il continuera de progresser.

Nous devons, collectivement, faire évoluer nos pratiques dans les prochaines années afin de ne pas vous faire supporter l'évolution des coûts dans votre Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

L'agglomération, soucieuse d'associer tous les habitants à cette réflexion, vous invite à contribuer à la consultation publique qu'elle organise sur la collecte des déchets verts, afin qu'ensemble nous trouvions les solutions les plus adaptées à notre territoire. Vous avez jusqu'à la fin Juin pour répondre à notre questionnaire.

* Indique une question obligatoire

Informations générales

1. Sur quelle commune résidez-vous ? *

Une seule réponse possible.

- Barcy
- Boutigny
- Chambry
- Chauconin-Neufmontiers
- Crégy-lès-Meaux
- Forfry
- Fublaines
- Germigny-l'Evêque
- Gesvres-le-Chapitre
- Isles-lès-Villenoy
- Mareuil-lès-Meaux
- Meaux
- Montceaux-lès-Meaux
- Monthyon
- Nanteuil-lès-Meaux
- Penchard
- Poincy
- Quincy-Voisins
- Saint-Fiacre
- Saint-Souplets

Trilbardou

Trilport

Varreddes

Vignely

Villemareuil

Villenoy

2. Vous habitez ? *

Une seule réponse possible.

En habitat individuel

En habitat collectif

3. Quel est le nombre de personnes dans votre foyer ? *

Une seule réponse possible.

1

2

3

4

5

6

6 et +

4. Avez-vous un jardin ... ? *

Plusieurs réponses possibles.

Avec pelouse

Avec potager

Avec arbre

Pas de jardin

Autre : _____

5. Quelle est votre surface de terrain ? *

Une seule réponse possible.

- 0 m2
- Moins de 200 m2
- 200 à 500 m2
- De 500 m2 à 1000 m2
- Plus de 1000 m2

6. Combien de sacs à déchets verts recevez-vous **sur l'année** ? *

Une seule réponse possible.

- 0 sac
- 25 sacs
- 50 sacs
- 75 sacs
- 100 sacs
- 125 sacs
- 150 sacs
- Plus de 150 sacs

Vos pratiques en matière de gestion des déchets verts

7. En moyenne, quelle est votre fréquence de sortie des sacs à déchets verts pour la collecte en porte-à-porte ? *

Une seule réponse possible.

- 1 fois par semaine
- 2 fois par mois
- 1 fois par mois
- Moins d'une fois par mois
- Je n'utilise pas de sacs à déchets verts

8. Quels déchets de jardin constituent essentiellement vos déchets verts ? *

Plusieurs réponses possibles.

- Tontes
- Tailles de plantes et arbustes
- Branchages et branches
- Feuilles
- Autre : _____

9. Utilisez-vous des techniques alternatives pour la gestion de vos tontes (hors collecte en porte-à-porte) ? (*plusieurs réponses possibles*) *

Plusieurs réponses possibles.

- Déchèterie
- Compostage individuel (en bac ou en tas)
- Broyage
- Paillage
- Mulching
- Ordures ménagères
- Brûlage
- Autre : _____

10. Utilisez-vous des techniques alternatives pour la gestion de vos tailles et branches (hors collecte en porte-à-porte) ? (*plusieurs réponses possibles*) *

Plusieurs réponses possibles.

- Déchèterie
- Compostage individuel (en bac ou en tas)
- Broyage
- Paillage
- Ordures ménagères
- Brûlage
- Autre : _____

Petit quizz : le coût de la collecte et du traitement des déchets verts

11. Connaissez-vous le coût de la collecte et du traitement des déchets verts en 2022 sur le Pays de Meaux ? *

Une seule réponse possible.

- 250.000€
- 500.000€
- 1.000.000€
- 1.500.000€

Réponse : 1.000.000€

12. La collecte et le traitement des déchets verts ont coûté 1.000.000€ au Service de la collecte des déchets ménagers en 2022 (350.000€ pour les sacs et 650.000€ pour la collecte et le traitement).
Quel(s) geste(s) seriez-vous prêts à mettre en place pour réduire ces coûts ? *

Plusieurs réponses possibles.

- Diminution du nombre de collecte (exemple : 1 fois par mois à la place d'une fois par semaine)
- Apport en déchèterie
- Utilisation d'un broyeur (achat, location, prêt, ...)
- Compostage (individuel, en tas, collectif, ...)
- Réutilisation de la tonte dans vos jardins (mulching, paillage, ...)
- Autre : _____

Promotion des techniques alternatives de jardinage durable

Les déchets verts sont appelés injustement "déchets" alors qu'ils constituent une véritable ressource pour le jardin. Les différentes évolutions réglementaires en matière de gestion des biodéchets et du respect de la biodiversité (déchets verts et biodéchets alimentaires) obligent les collectivités à promouvoir des techniques de jardinage plus respectueuses.

13. Comment pourrions-nous vous accompagner dans des pratiques de jardinage plus durables ? *

Plusieurs réponses possibles.

- Animations et démonstrations des techniques alternatives
- Tutoriels en ligne
- Aides financières
- Autre : _____

14. Savez-vous que la Direction de la Collecte des Déchets Ménagers vous propose de récupérer un composteur gratuitement auprès de ses équipes ? *

Sur inscription exclusivement : https://www.pays.meaux.fr/apps/composteurs_capm/

Une seule réponse possible.

- Oui, j'en ai récupéré un
- Oui, mais je n'ai pas fait encore les démarches
- Oui, mais je n'en veux pas
- Non, je ne savais pas

15. Savez-vous que le SMITOM du Nord-Seine-et-Marne propose des subventions pour l'achat de broyeur ou d'un kit mulching ? *

En savoir plus : <https://www.smitom-nord77.fr/reduire-mes-dechets/au-jardin/jardiner-au-naturel/>

Une seule réponse possible.

- Oui, j'en ai profité
- Oui, mais je n'ai pas encore fait les démarches
- Oui, mais je ne suis pas intéressé.e
- Non, je ne savais pas

Espace d'expression libre

16. Une remarque, une suggestion ? Dîtes-nous tout !

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms